

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/06/2012

Réception par le Prefet : 25/06/2012

Publication : 29/06/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CG-2012-3-9-1

Séance du vendredi 22 juin 2012

### LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT

□

#### SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF

□

#### COMITE DEPARTEMENTAL DE JUDO

Le Conseil Général,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU l'avis de la Commission de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative en date du 31 mai 2012,

VU l'avis favorable du Conseil Départemental des Sports du 5 avril 2012,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue au Comité départemental de Judo 68 une subvention exceptionnelle d'investissement de 10 000 € pour l'achat de tatamis de nouvelle génération,
- Autorise la réouverture de la ligne budgétaire dédiée à l'achat de matériel sportif par les Comités départementaux (programme E233 – code 2562- imputation 204- 32 -20422),
- Autorise le transfert sur ce programme E233 de 10 000 € d'autorisations de programme et de crédits de paiement provenant du programme E212 consacré à l'investissement sportif et socio-éducatif des associations (E212-2492 -204-32 20422).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions